

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 avril 2018

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit et le six du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 31 mars 2018 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, WINNINGER André, GRANDIDIER Karine

Excusés : NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 2 mars 2018.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 12 mars 2018 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Orientations budgétaires : Le président propose de construire le budget 2018 à fiscalité constante (pas d'augmentation des taxes). **CLECT :** Le conseil communautaire valide l'ajout d'un paragraphe spécifique au fonctionnement de la CLECT dans le règlement intérieur de la CCLL.

Environnement : Le conseil valide le choix du bureau d'étude MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT (49800 €) pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (obligatoire pour les communautés de plus de 20 000 habitants).

Économie : le conseil vote une mention de soutien à l'Alstom. Le conseil valide l'ajout d'une clause de non concurrence et de priorité au profit du vendeur dans les actes de vente des parcelles de la ZAE de Lavans-Pessans.

Ordures ménagères : Le conseil valide les règlements de collecte, facturation et la grille des tarifs spéciaux.

Conseil communautaire du 5 avril 2018 – (Hubert Juste)

Vote des budgets primitifs : Les comptes administratifs 2017 n'ont pas pu être validés car la trésorerie n'a pas encore terminé les comptes de gestion.

Le conseil communautaire adopte les budgets primitifs suivants pour l'année 2018 :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Général	9 773 409 €	10 297 408 €	18 289 191 €	18 813 190 €
Chaufferie bois	661 205 €	661 205 €	170 730 €	170 730 €
Maison de santé	145 163 €	145 163 €	966 509 €	966 509 €
Ordures ménagères	2 557 556 €	2 557 556 €	157 432 €	157 432 €
SPANC	50 816 €	50 816 €	0 €	1 300 €
ZAE L'Hopital	240 353 €	240 353 €	210 353 €	210 353 €
ZAE Lavans-Pessans	491 470 €	491 470 €	1 141 625 €	1 141 625 €

Vote des taxes : les taxes ménages restent inchangées : Taxe d'habitation : 5,45 % / Foncier Bati : 4,47 % / Foncier non bati : 6,04 %. Le taux de CFE sera harmonisé avec un lissage sur 3 ans pour atteindre 23,53 % en 2020

CIID : Le conseil valide la proposition de 20 titulaires et suppléants pour la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs. **Services au public :** Le conseil valide la nouvelle convention de Transport à la Demande. Les transports à la demande seront étendus à l'ensemble du territoire de la CCLL et financés à 50 % par la Région.

Voirie : Signature d'une convention avec la Ville d'Ornans pour l'entretien des espaces verts de l'Espace Ludique. De l'enrobé à froid est disponible pour les communes et les marchés sont en cours de passation pour démarrer la campagne d'entretien en juin. **Culture :** Le conseil valide le contrat de 8500 € pour la résidence artistique de la

compagnie Teraluna à Amondans (spectacle Isotopie le 13 avril) et une subvention de 17 000 € pour la saison culturelle (spectacles et chapiteau à Amancey avril-juin)

Économie : Le conseil valide l'entrée au capital de l'Agence Économique Régionale de la CCLL (part de 5000 €) dont l'objectif est de favoriser l'implantation économique dans la nouvelle région et désigne Philippe Maréchal pour représenter à CCLL dans cette Société Publique Locale.

SIVU RPI du 27 mars 2018 – (Serge Monnet, Karine Grandidier)

Les frais de scolarité payés à l'école privée sont de 1122 € pour 2017 (2 enfants x 561 €).

Travaux : le syndicat valide l'installation de joints anti-pince doigt au périscolaire (588 €), la réalisation de travaux acoustiques en salle de motricité (12000 €). Des emprunts seront contractés afin d'étaler le financement de ces travaux et qu'ils soient partiellement pris en charge par les futurs nouveaux arrivants. Le conseil décide de ne pas installer de nouvelle alarme (tonalité spécifique pour les alertes en cas d'attaque de l'école) jugée trop chère. Les enseignants continueront à utiliser des cornes pour les exercices PPMS.

Finances : Le conseil syndical valide le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018

Compte administratif	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	500 500 €	281 502 €
Recettes	445 523 €	360 434 €
Solde	- 54 976 €	78 932 €

Budget primitif 2017	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	513 976 €	297 185 €
Recettes	513 976 €	299 165 €
Solde	0 €	1 980 €

La participation appelée pour 2018 pour Amondans est de 2993 € mais il y aura une régularisation (remboursement) de 4685 € en raison des sommes appelées trop élevées en 2017 (NB : la participation est toujours sous-estimée car elle est évaluée au prorata du nombre d'élèves, faible pour Amondans, alors qu'une partie des dépenses sont réparties par habitant ou par commune.).

Le conseil syndical valide la convention avec la CCLL pour la refacturation du secrétariat mutualisé. Le conseil valide un contrat d'entretien de la ventilation GTC.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Aménagement forestier : Nous avons reçu le rapport de M. Keller, chef de projet aménagement ONF pour Amondans concernant le foncier (possibilité d'application du régime forestier à de nouvelles parcelles).

Les parcelles suivantes sont bien délimitées et pourraient être intégrées immédiatement au régime forestier : A 32 (Combe d'Enfer 1,7600 ha), ZA 3 (Folle Fontaine 0,4300 ha), ZA 92 (Les Monts 1,6417 ha à ajouter aux 9,2200 ha bénéficiant déjà du régime forestier) et ZB 36 (Parts de Lavaux pour 1,8308 ha), soit au total 5,6625 ha.

D'autres parcelles pourraient bénéficier du régime forestier à condition d'être délimitées ou bornées sur le terrain, à savoir ZB 62 (Vevey pour 4,45 ha), ZB 113 (Les Epaisses 0,2410 ha), ZB 114 (Les Epaisses 0,7710 ha) et ZC 64 (Parts des trois Chatels pour 1,22 ha). Après en avoir discuté, le conseil municipal estime que parmi ces parcelles à délimiter, seule la parcelle ZC 64 présente un réel intérêt dans l'immédiat

ONF : DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Le Conseil Municipal demande l'autorisation de faire appliquer le régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal d'Amondans :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance totale (ha a ca)	Surface à appliquer au régime forestier (ha a ca)
A	32	Combe d'Enfer	1,7600	1,7600
ZA	3	Folle Fontaine	0,4300	0,4300
ZA	92	Les Monts	15,8752*	1,6417
ZB	36	Parts de Lavaux	2,7120	1,8308
TOTAL				5,6625

(*) 9,2200 ha bénéficient déjà du régime forestier.

Le Conseil municipal assure que les parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Le motif de la demande est l'amélioration du patrimoine forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à ces propositions et demande à l'ONF de présenter un dossier d'application du Régime Forestier pour ces parcelles.

Le Conseil municipal donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier

COMPTE DE GESTION 2017

Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2017

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion du budget général 2017

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Hubert JUSTE est élu à l'unanimité président de séance.

Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2017

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	24 089,99 €	42 990,37 €
Recettes	68 938,84 €	42 990,37 €
Solde	44 848,85 €	0 €

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget général 2017

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	68 058,22 €	77 124,11 €
Recettes	58 940,85 €	209 700,40 €
Solde	-9 117,37 €	132 576,29 €

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget eau et assainissement et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau et assainissement	Affectation au BP 2018	Montant
Résultat d'investissement 2017	001 – Excédent d'investissement reporté	44 848,85 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2017	002 - Déficit de fonctionnement reporté	0 €

Budget général	Affectation au BP 2018	Montant
Résultat d'investissement 2017	001 – Excédent d'investissement reporté	-9 117,37 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2017		132 576,29 €
	1068 – Solde déficit d'investissement couvert par excédant de fonctionnement	9 117,37 €
	002 – Solde d'excédant de fonctionnement reporté	123 458,92 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe d'habitation : **18,56 %**

Taxe Foncière Bâti : **14,87 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

CFE : **13,74 %**

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2018

Après avoir entendu la présentation du budget primitif faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte le budget primitif suivant :

Budget Eau et Assainissement

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	25 150,00 €	39 450,00 €
Recettes	68 348,85 €	39 450,00 €
Solde	43 198,85 €	0,00 €

Budget principal

Budget général	Investissement	Fonctionnement
----------------	----------------	----------------

Dépenses	88 767,37 €	176 233,00 €
Recettes	88 767,37 €	212 469,92 €
Solde	0,00 €	36 236,92 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Les principaux investissements envisagés cette année sont la réfection du mur de soutènement de la cour de l'école (18 000 €) et la poursuite de la construction du local à usage d'atelier communal (30 000 €). Le budget détaillé pourra être consulté en Mairie.

REMBOURSEMENT DE FACTURES

Le conseil municipal autorise le remboursement à André WINNINGER d'une facture Burdin Bossert d'un montant total de 32,40 € pour l'achat d'une tête de robinet destinée à la réparation du robinet du kiosque sur la place du village.

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

(André WINNINGER ne prend pas part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

La commune d'Amondans a été sollicitée pour adhérer à l'association des communes forestières du Doubs. Le conseil municipal n'est pas intéressé par l'adhésion à l'association des communes forestières.

Le locataire du logement de l'école (1^{er} étage) a envoyé son préavis de départ. Le logement de l'école sera libéré au 1^{er} juillet 2018.

Grégory Haye a demandé l'autorisation de poser une ruche sur le muret de la mairie. Dans la mesure où il s'agit d'une ruche vide (destinée à capturer un essaim), le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

Pour information : le maire a donné l'autorisation de passage à la course cycliste du Prix de la Ville d'Ornans (organisée par le VCO) le 22 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.